



BREVET PROFESSIONNEL de la JEUNESSE, de l'Education Populaire et du Sport

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS



MÉTIER

Le titulaire du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) peut encadrer en autonomie et de manière indépendante toutes les activités physiques et sportives auprès de divers publics à des fins d'initiation, de découverte et de loisirs hors activités en environnement spécifique.

Employeurs

Le diplôme atteste de compétences permettant d'évoluer en tant qu'animateur APT, à savoir activités physiques pour tous. Une fois la formation terminée, le titulaire du BPJEPS APT peut exercer dans des associations sportives ou socio-éducatives, des groupements d'employeurs, des clubs de sport, des Collectivités Territoriales, Accueil de Loisir, structures de loisirs et de tourisme ou autres structures privées proposant de l'animation.

DIPLOME

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ; d'encadrer tous publics dans tous lieux ; de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les domaines d'activités proposés ; de conduire des actions d'animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les domaines d'activités proposés ; d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ; de participer au fonctionnement de la structure.

Modalités d'évaluation - évaluation certificative

La formation est construite sur le principe de l'alternance, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail. Un soutien individualisé, sur sollicitation du stagiaire, par le biais d'un conseiller pédagogique (personne ressource issue de l'équipe pédagogique et/ou du milieu professionnel et formée à l'accompagnement) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

L'UFTO dispose de salles de formation et d'installations sportives polyvalentes correspondant aux besoins pour les cours théoriques et de certains cours pratiques (cas concret, mise en situation professionnelle, jeux de rôles, travail en sous-groupe, etc...) de la formation en centre. Il dispose également d'un centre de documentation et d'information et d'une plateforme d'enseignement à distance.

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le référent administratif

Modalités d'évaluation - évaluation certificative

La formation au BPJEPS APT délivre un diplôme de niveau IV et est organisée selon la modalité des unités capitalisables (UC) professionnelles, correspondant aux activités exercées dans le cadre professionnel par le futur animateur sportif.

Les compétences terminales à acquérir pour l'obtention du diplôme visé sont les suivantes :

- **UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation ou d'apprentissage s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- **UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Activités Physiques pour Tous » (APT) ;
- **UC4** : Mobiliser les techniques de la mention « APT » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Il est possible de rajouter des UC complémentaires dans son parcours de formation

Conditions d'accès

Le(la) candidat(e) doit :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire de l'une des attestations de formation de secourisme suivantes : PSC 1 ; AFPS ; PSE1 ; PSE2 ; AFGSU ; SST.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « Activités Physiques pour Tous » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation
- Valider les Tests d'Entrée Préalable (TEP) et satisfaire aux tests de sélection d'entrée en formation.

Pour les personnes en situation d'handicap, contactez directement l'UFTO : ufto@to13asso.fr

Matériel nécessaire : Tenue de sport + ordinateur portable et connexion internet (cours en distanciel)

LA FORMATION

La formation au BPJEPS APT se déroule du **16 décembre 2024 au 22 mai 2026**, selon la modalité du contrôle continu sur **18 mois**.

La formation est également ouverte à l'apprentissage. Elle peut être financée via le contrat de professionnalisation, le CPF, Pôle Emploi en autofinancement ou bien encore la Région.

La formation au BPJEPS APT comporte une durée de **602** heures de formation en Centre, les lundis et vendredis, et **350** heures de formation en alternance, les mardis, mercredis et jeudis auprès de différents publics et en utilisant différents supports d'activités physiques pour tous.

Environ **80%** de la formation se déroule en présentiel et **20%** en distanciel.

NOS FINALITÉS

FINALITÉ N°1

Proposer un suivi individualisé et personnalisé au stagiaire

FINALITÉ N°2

Favoriser l'employabilité grâce à une forte accessibilité des activités proposées

FINALITÉ N°3

Permettre au stagiaire d'être force de proposition auprès des employeurs

Lieux de la Formation

La formation se déroule dans les locaux de l'Association Toulouse Olympique XIII ainsi que sur d'autres sites de l'agglomération Toulousaine. Il est donc nécessaire d'être véhiculé.

Modalités d'entrée en formation

- Épreuves pratique et écrite
- Entretien de motivation

Date limite d'inscriptions : **10 décembre 2024**



Renseignements et inscriptions

Pour obtenir votre dossier d'inscription ou des informations complémentaires, veuillez nous contacter :

Stéphanie LUTHIER
Unité de formation
ufto@to13asso.fr



Adresse de l'unité de formation :
Complexe Toulouse Lautrec - 26 Impasse Barthe 31200 Toulouse

